

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 10

f +41 32 420 54 11

sen@jura.ch

**Aux parents des élèves bilingues qui fréquenteront les années scolaires 3P à 8P
à la rentrée scolaire 2019-2020 (par les directions des écoles primaires)**

Delémont, le 28 janvier 2019/MPI

Votre dossier est traité par :

Marc Pittet t +41 32 420 54 33, marc.pittet@jura.ch

Organisation des sessions bilingues 2019-2020

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons des informations concernant le cadre d'organisation des sessions bilingues durant l'année scolaire 2019-2020 ainsi que la formule d'inscription.

LE CADRE

- Les sessions sont dispensées le matin, à raison de 4 leçons hebdomadaires placées durant le temps scolaire des élèves concerné-e-s.
- Elles regroupent les élèves inscrit-e-s en fonction de leur âge de fréquentation scolaire. En fonction du nombre d'inscriptions, certains groupes peuvent être dédoublés. Les demi-journées concernées ne sont pas forcément les mêmes d'une année scolaire à l'autre.
- L'admission définitive des élèves dans les sessions intervient après une période probatoire de 6 semaines. Il n'y aura pas d'entretien préalable.
- Les élèves s'engagent à fréquenter régulièrement les cours.

LES CONTENUS ET L'ÉVALUATION

Les sessions bilingues ont pour visée de maintenir et développer les compétences des élèves en allemand dans le respect de la dotation horaire en vigueur dans les classes ordinaires.

La matinée est structurée autour des domaines et activités suivants :

- Trois leçons "transversales" dispensées en langue allemande, dont deux de systématisation (fonctionnement de la langue).
- Une leçon de mathématiques ; les thèmes correspondent aux contenus des années scolaires concernées.

Une note de "session bilingue" figure dans le livret scolaire ; cette note a une valeur indicative. Elle porte sur l'ensemble des travaux effectués durant la matinée concernée.

LE LIEU

- Les sessions bilingues sont données à l'**Ecole primaire du Gros-Seuc de Delémont (rue du Haut-Fourneau 36)**.

L'HORAIRE

- La session regroupe les élèves concerné-e-s en fonction de leur âge de fréquentation scolaire, le matin de 8.20 heures à 11.50 heures.
- Les cours de la session n'ont pas lieu durant la première et la dernière semaine de l'année scolaire. Ils débutent dans la semaine du 26 août 2019.

L'INFORMATION À L'INTENTION DES ENSEIGNANT-E-S CONCERNÉ-E-S DES CLASSES ORDINAIRES

Une attention particulière sera portée à l'information des enseignant-e-s des classes ordinaires. Pour faciliter l'articulation entre la classe bilingue et les classes de référence, des recommandations seront adressées à leur intention. Ils-elles seront notamment invité-e-s à ne pas aborder de nouveaux apprentissages dans des disciplines dites sensibles, à apporter le cas échéant leur collaboration à la remise à niveau des élèves concerné-e-s pendant le temps scolaire et, en cas de difficultés consécutives à la fréquentation des sessions, à avertir les enseignant-e-s de la session bilingue et/ou le-la conseiller-ère pédagogique. La fréquentation de la session demande cependant un investissement certain de la part des élèves.

L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ENTRE LE CERCLE DE DOMICILE DES ÉLÈVES ET LE CERCLE D'ACCUEIL

Le Service de l'enseignement prendra en charge financièrement les transports scolaires des élèves fréquentant l'école d'un autre cercle scolaire que le cercle d'accueil (1).

Le transport est normalement organisé en voiture ou en taxi jusqu'en 4P. A partir de la 5P, les élèves se déplacent en transports publics.

Des informations précises concernant l'organisation et la mise en œuvre des transports parviendront aux parents des élèves concerné-e-s d'ici à la mi-août.

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour des renseignements complémentaires :

▪ Collaborateur	Marc Pittet	032 420 5433	marc.pittet@jura.ch
▪ Secrétaire	Isabelle Geara	032 420 5426	isabelle.geara@jura.ch
▪ Enseignante	Brigitte Lambert	032 435 1079	brigitte.lambert@ju.educanet2.ch
▪ Enseignant	Roland Vedani	079 753 4959	roland.vedani@ju.educanet2.ch

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Fred-Henri Schnegg
Chef de Service

Annexes : ment.

Copies : - à Mme Brigitte Lambert ;
- à la direction de l'Ecole primaire de Delémont ;
- aux enseignant-e-s concerné-e-s (par les directions).

(1) RSJU 410.111, art. 13